

Conditions financières

1. Les commerçants fixent les prix de leurs marchandises, en indiquant clairement l'état comme « neuf » ou « d'occasion ». GT peut fournir des lignes directrices en matière de tarification à des fins de normalisation.

2. Les méthodes de paiement acceptées incluent les cartes de crédit/débit, les portefeuilles mobiles et les virements bancaires, sécurisés par une technologie de cryptage avancée, et pourraient être étendues pour inclure une large liste de paiements locaux.

méthodes de paiement. La liste complète des méthodes de paiement disponibles est déterminée par catégorie de produits et localisation du client.

3. Afin de garantir un fonctionnement ininterrompu et de haute qualité du service de paiement, GT s'efforce de travailler avec plusieurs prestataires de services de paiement dans chaque région.

4. Au moment du paiement, Marketplace sélectionne l'opérateur du service de paiement en fonction de la qualité du canal et de la disponibilité de l'opérateur.

5. Le coût final de l'opération de paiement est déterminé par le mode de paiement choisi et par l'opérateur fournissant ce mode.

6. La commission pour toutes les opérations de paiement ne peut pas dépasser 8 % et est déduite du montant du paiement de l'achat lors du transfert de fonds au commerçant.

7. Les frais de commission comprennent une composante qui couvre les coûts supportés par GT pour l'utilisation des services bancaires et de traitement des paiements. Cette partie des frais rémunère les services rendus par les banques partenaires et les opérateurs de paiement dans l'exécution des opérations de règlement liées aux achats.

8. Les paiements des commerçants sont traités dans les 15 jours ouvrables suivant la confirmation de la vente.

9. Les acheteurs acceptent les prix, taxes et frais d'expédition indiqués.

10. En outre, l'acheteur peut payer le service d'assurance contre les risques pour le transport des marchandises afin de protéger

leur qualité. Dans ce cas, l'acheteur a une relation directe avec le prestataire de ces services d'assurance et ceux-ci sont régis par un accord correspondant.

11. GT reconnaît et accepte que tous les commerçants conservent la pleine autorité pour fixer les prix de leurs marchandises. La Marketplace n'interférera ni n'influencera les décisions de tarification prises par les commerçants, sauf pour garantir le respect de toutes les normes juridiques applicables et

Lignes directrices du marché pour des prix équitables.

12. Le taux de commission spécifique applicable à chaque catégorie de marchandises sera clairement indiqué dans le tableau de bord du compte du commerçant et mis à jour si nécessaire. Il est conseillé aux commerçants de revoir ces tarifs

périodiquement pour rester informé de tout changement.

13. Une fois la transaction terminée avec succès, les frais de commission convenus seront automatiquement déduits du paiement effectué par l'acheteur, avant de verser le montant restant sur le compte désigné du commerçant.

14. GT s'engage à maintenir la transparence dans sa structure de frais et fournira des détails détaillés des déductions de commission pour chaque transaction sur le relevé de compte du vendeur.

